



CONSEIL MUNICIPAL DE OISLY

Séance du 7.07.2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales

1- Tarifs de cantine scolaire 2021/2022

Les conseillers municipaux ont délibéré à l'unanimité des présents pour conserver les tarifs de l'année passée soit 3.25 euros par repas enfant et 5.30 euros par repas adulte.

2- Redevance pour l'Occupation du Domaine Public Communal 2021 par Orange

Les conseillers municipaux ont délibéré à l'unanimité des présents pour fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications, à savoir le montant total de **623.18 euros** pour la commune,

3- Redevance pour l'Occupation du Domaine Public Communal 2021 par Enedis

Les conseillers municipaux ont délibéré à l'unanimité des présents et conformément aux articles L 2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la redevance de **236 euros** due par le concessionnaire des ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

4- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Les conseillers municipaux ont délibéré à l'unanimité des présents pour l'enregistrement comptable en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant de 113.65 euros.

5- Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés

Les conseillers municipaux ont délibéré à l'unanimité des présents et décidé d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés auprès de la Communauté de Communes Val de Cher Controis. .

6- Modification du tableau des subventions communales

Les conseillers municipaux ont délibéré à l'unanimité afin de modifier la subvention allouée au CFA de Blois pour un montant de 105 euros au lieu de 70 euros suite à la communication de la liste définitive des enfants de Oisly enregistrés dans leur établissement.

Publié le 8.07.2021
Le Maire,
Cécile Gomes Recchia

Le Maire,
Cécile Gomes Recchia

